

PROGRAMME DE FORMATION EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné : Tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis : Être titulaire d'un BAC ou d'un titre de niveau 4.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectif : Être en capacité d'exercer les fonctions et les activités définies dans « le référentiel professionnel » de l'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au DEEJE.

- Mettre en œuvres des pratiques éducatives adaptées au contexte d'accueil du jeune enfant,
- Favoriser le développement global du jeune enfant,
- Concevoir des actions de prévention et de communication sur les questions d'éducation, de santé et d'inclusion sociale,
- Impulser et coordonner l'action éducative avec l'équipe pluri professionnelle,
- Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec la famille,
- Favoriser les dynamiques inter institutionnelles et partenariales et contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires,
- Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance.

Durée de l'action : 3 ans de formation

- Formation théorique : 1 500 heures
- 1 période de stage de 8 semaines hors structure employeur est préconisée par Hetis, mais n'est pas imposée par les textes ministériels du DEEJE.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », organisées 2 fois par année de formation.

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'une cheffe de Département, d'une coordinatrice pédagogique et de 6 cadres pédagogiques. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ de la petite enfance interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphi de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'Institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur diverses modalités pédagogiques comme :

- l'exposé oral
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- les mises en situation
- projection-débat
- E-learning

Contenu :

- **Domaine de formation n°1** « *Accueil et accompagnement du Jeune Enfant et de sa Famille* » 500 heures.
- **Domaine de formation n°2** « *Action éducative en direction du Jeune Enfant* » 500 heures
- **Domaine de formation n°3** « *Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle* » 250 heures
- **Domaine de formation n°4** « *Dynamiques inter institutionnelles, partenariats et réseaux* » 250 heures

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.
Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation :

Certification du DC1

- **Bloc de compétences n°1 « Accueil et accompagnement du Jeune Enfant et de sa Famille » :**
La première épreuve de certification du DC1 intitulée « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective » est une épreuve organisée par HETIS
L'épreuve donne lieu à une note écrite et une note orale coef. 1
- **Bloc de compétences n°2 « Analyse de la construction d'un accompagnement de la famille » :**
La deuxième épreuve de certification porte sur la réalisation et la soutenance d'un « Mémoire de Pratique Professionnelle » de 40 à 45 pages.
La moyenne de la note obtenue pour l'écrit du mémoire et de celle obtenue pour sa soutenance orale (de 40 minutes) vaut coefficient 1.

Certification du DC2

- **Bloc de compétences n°3 « Conception et conduite du projet éducatif »**
La première épreuve de certification du DC2 consiste en la présentation d'un "dossier d'actions éducatives ».
L'épreuve orale, organisée par HETIS, dure 30 minutes, dont 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs. Elle donne lieu à une note de coefficient 1.
- **Bloc de compétences n°4 « Prévention et santé du jeune enfant » :**
L'analyse « d'une démarche de santé et de prévention » est la deuxième épreuve de certification du DC2. Il s'agit d'une épreuve orale
L'épreuve dure 30 minutes, dont 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs. Elle donne lieu à une note de coefficient 1.

Certification du DC3

- **Bloc de compétence n° 5 « Expression et communication écrite et orale »**
La première épreuve de certification du DC3 est la rédaction d'un écrit intitulé « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective ». L'épreuve consiste à présenter une communication professionnelle à un destinataire cible lors d'une soutenance orale de 30 minutes, dont 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs. Celle-ci donne lieu à une note de coefficient 1.

- **Bloc de compétence n°6** « *Communication professionnelle en travail social* »

La deuxième épreuve de certification du DC3 consiste à élaborer et à soutenir oralement un dossier écrit de 8 à 10 pages portant sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles. Ils donnent lieu à deux notes distinctes valant chacune coefficient 1.

Certification du DC4

- **Bloc de compétences n° 7** : « *Connaissance et analyse des contextes institutionnels* »

L'épreuve correspondant au bloc de compétences 7 est un « contrôle de connaissances ». Ecrit sur table de 4 heures
L'épreuve se déroule au semestre 3 et donne lieu à une note de coefficient 1.

- **Bloc de compétences n° 8** : « *Mobilisation des acteurs et des partenaires* »

L'épreuve consiste en l'élaboration d'un « dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale

L'évaluation du dossier et de la soutenance orale (de 30 minutes) donnent lieu à deux notes valant chacune coefficient 1.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (délégation de certification) ou par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Les étudiants doivent valider l'ensemble des blocs afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par la DREETS.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Chaque bloc n'a pas de durée de validité, il est acquis à vie

Sanction : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : entre 7 000€ et 7424€ (selon les secteurs d'activité) prise par OPCO
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation, ANFH...)

Contact :

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge